

**Commune  
De  
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin  
Arr. de Strasbourg - Campagne**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 02 octobre 2012**

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire  
Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 8

**Absents :** - Mme Carmen CUNY (excusée)

**Procurations :** -

### **Mise en place du bassin de rétention versant Sud**

Le Maire rappelle aux conseillers le vote du bassin de rétention versant Sud en date du 12 juin 2012.

Suite au Conseil municipal du 24 juillet 2012, il a rencontré M. Hartz de Saessolsheim en compagnie de M. Batt Michel, de la Chambre d' Agriculture. Il n'y a pas eu lieu d'envoyer un courrier recommandé à M. Hartz dans la mesure où ce dernier, suite à cet entretien semble avoir pris conscience de l'utilité de l'acquisition de sa parcelle impactée par le nouveau bassin.

En date du 28 septembre 2012, le Maire a proposé une réunion de travail avec l'ensemble des agriculteurs concernés, et le représentant du Conseil général et de la Chambre d' Agriculture afin de synchroniser un projet cohérent d'assolement, en parallèle de mise en place de fascines, et d'implantation de bandes enherbées ou peut-être de miscanthus. Malheureusement, la plupart des agriculteurs ne se sont pas déplacés. Un compte-rendu sera diffusé sous quelques jours et une convocation officielle à titre de travail d'utilité publique leur sera une nouvelle fois adressée en vue de la prochaine réunion qui se tiendra fin du mois d'Octobre 2012.

Catherine Boisseau précise avoir pris des renseignements auprès d'une connaissance au Domaine, et insiste sur le fait de préciser qu'il s'agira d'une expropriation lors de la demande d'évaluation. De ce fait, la procédure pourrait être moins longue, maximum 1 an.

Comme convenu, M. Hufschmitt du Conseil général a dressé le cahier des charges de maîtrise d'œuvre. Ce dernier a été envoyé à trois sociétés : SAFEGE – ANTEA GROUPE et ARTELIA (anciennement Sogreah).

Après ouverture des plis, et après s'être assurés de l'iso-conformité des remises d'offre, la société ARTELIA est retenue pour un montant HT. de 14.800€  
Pour information, SAFEGE n'a pas répondu et la proposition de ANTEA était de 20.800€HT.

Le Maire propose au Conseil de retenir la société ARTELIA, et après un vote à l'unanimité, il indique qu'il procédera dès à présent aux demandes de subvention au Conseil Général et au Bassin Rhin-Meuse.

### **Décision modificative budgétaire**

Le Conseil émet un avis favorable pour la réalisation de certaines écritures comptables visant à équilibrer les comptes du chapitre 66 et 67 (intérêts réglés à échéance) afin de mandater les intérêts dus au 31/12/2012, concernant la ligne de trésorerie engagée à hauteur de 70.000€ pour la réalisation du bassin versant nord.

- 1.350€ chapitre 22
- + 850€ chapitre 66
- + 500€ chapitre 67

Voté à l'unanimité.

### **Réfection de la couverture – zinguerie de la Salle des Fêtes**

Le Maire informe les conseillers qu'il a lieu de procéder à une réfection de la couverture zinguerie de la Salle des Fêtes. En effet, à plusieurs endroits, l'état général du bâtiment se détériore et si les réfections interviennent maintenant, cela pourrait minimiser l'ampleur de la réfection à envisager.

Deux devis ont été demandés, le premier à la Sté WEISS de Hochfelden pour un montant de 2692€HT, et le second à la Sté SBK de Bilwisheim pour un montant de 3939€ HT. Il apparaît que les deux sociétés ne proposent pas les mêmes conditions puisque WEISS partirait sur un devis de réfection en remettant à neuf le matériel existant en ne changeant que le strict nécessaire, alors que SBK partirait uniquement sur du neuf en remplaçant le tout.

M. GROSS réitère la possibilité d'une réfection simple qui pourrait porter encore à + ou - 10 ans la durée de vie du matériel existant, sachant que dans un avenir proche il faudra se poser la question de la réfection générale du bâtiment.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité le choix de la Sté WEISS et donne pouvoir au Maire d'engager les travaux. M. Gross indique alors qu'un travail de négociation supplémentaire sera engagé sur ce devis d'un montant HT de 2692€

## **Achat de nouvelles tables pour la Salle des Fêtes**

M. Becker informe le Conseil qu'il a lieu d'acquiescer de nouvelles tables pour la salle des Fêtes. Plusieurs tables sont endommagées, voir inutilisables lors des locations.

Des devis ont été demandés mais la qualité proposée ne correspond pas au matériel acheté en 1986. Après quelques recherches, nous avons pu retrouver le distributeur ayant repris le marché du fabricant initial, la Sté CAPREAL et un devis a été demandé. Le prix unitaire de 260€HT est avancé, mais il est trop tôt pour valider la commande car il est important de reboucler les caractéristiques techniques afin de s'assurer que les tables seront identiques.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de commander six tables si elles présentent les mêmes caractéristiques que celles actuellement utilisées, et que financièrement l'offre soit acceptable.

## **Réflexion et évolution de la carte scolaire du SIVOS**

En date du mois d'Aout 2012, le SIVOS informe la commune de la nécessité de repenser une nouvelle carte scolaire en raison des fluctuations des effectifs attendus à la rentrée 2013.

Le but étant d'optimiser au maximum les structures existantes, en tenant compte du départ des communes de Schwenheim et de Lochwiller, en tenant compte de la demande d'adhésion des communes de West house-Marmoutier, de Knoersheim et de Kleingoeft, il apparait néanmoins que cette toute nouvelle carte scolaire imposera d'importants changements au sein du réseau du Sternenbergr. Evidemment, la décision n'est pas encore arrêtée.

C'est pourquoi le SIVOS demande à chaque commune de se prononcer au 15/12/2012 :

- a) Pour ou contre l'adhésion des communes de Kleingoeft, Knoersheim et Westhouse-Marmoutier,
- b) Pour ou contre la fermeture d'une classe ou de l'école de notre commune.

M. Hofstetter intervient pour préciser qu'il faudra se positionner avec justesse car ces votes pourraient très bien sceller l'avenir d'une des classes de l'école de Gingsheim voire même de l'école tout court.

Le Maire indique qu'il prendra des informations supplémentaires auprès de Mesdames Reibel et Lehmann afin de présenter au prochain Conseil municipal à venir, les éléments nécessaires à cette prise de position pour le 15/12/2012.

## **Renouvellement des postes**

Le Maire informe le Conseil que trois postes arrivent à échéance et qu'il y a lieu de renouveler les contrats puisque les personnes actuellement en poste souhaitent poursuivre dans leurs fonctions.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement pour les personnes concernées du :

**1/ Poste d'Adjoint administratif 2° classe** à temps non complet, en qualité de non titulaire :

- Les attributions consisteront en l'affichage et la distribution aux habitants d'avis et de courriers ;
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 3,6/35<sup>e</sup> ;
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 337, majoré 319.

**2/ Poste d'Agent technique 2° classe** à temps non complet, en qualité de non titulaire :

- Les attributions consisteront en divers travaux d'entretien (voirie, espaces publics et bâtiments communaux) ;
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 4/35<sup>e</sup> ;
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 337, majoré 319.

**3/ Poste d'Agent technique 2° classe** à temps non complet, en qualité de non titulaire :

- Les attributions consisteront en divers travaux d'entretien et de nettoyage de la Salle des Fêtes ;
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 2/35<sup>e</sup> ;
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 295.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la Loi du 26 janvier 1984, à savoir :

« Recrutement dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil et pour une durée de travail au plus égale à la moitié de celle des agents publics à temps complet. »

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

## **Commandes diverses à passer**

Le Maire rappelle aux conseillers que des devis avaient été demandés :

- 1/ pour l'achat de nouveaux luminaires en vue du renouvellement des décorations pour les festivités de Noël.
- 2/ pour la reliure des registres d'Etat Civil pour la décade 2000 à 2010 inclus.
- 3/ pour la fourniture de panneaux alsatiques « GINGSE » à l'entrée du village.

Concernant les luminaires, le Conseil municipal vote à 7 voix pour et 1 voix contre l'acquisition de luminaires à la Sté SEDI, pour un montant HT de 1098,92€

Concernant la reliure des registres, le Conseil municipal vote à l'unanimité la prestation de reliure à la Sté SEDI, pour un montant HT de 374,55€

Concernant l'acquisition de panneaux alsatiques, le Conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place de ces panneaux par la Sté SEDI, pour un montant HT de 200€

## **Points divers**

1/ Le Maire rencontrera le Lundi 08/10/2012 M. Hufschmitt du Conseil général et M. Halter du parc d'Erstein, afin de mettre en place plusieurs actions visant à entretenir le bassin de rétention versant Nord. Un devis a été demandé pour l'implantation de « fagots » au sein de l'enrochement afin de stabiliser l'édifice. Il indique également qu'il prendra les dispositions afin de curer le bassin. La terre et la boue enlevées pourraient éventuellement être stockées sur une parcelle de M. Gillig.

2/ Le maire informe les conseillers de l'avancement du dossier de réfection de l'escalier arrière de l'église. Il précise rencontrer quelques difficultés concernant la définition du dossier puisque la définition même de mise aux normes en 2015 impose d'importantes rénovations. La commune n'ayant pas les moyens de mettre en œuvre scrupuleusement cette mise aux normes, elle proposera en commission un dossier qui touchera uniquement la partie escalier ainsi que le perron de ce dernier. Le dossier sera finalisé techniquement et remis en Mairie par M. Fussler fin de semaine 40/2012.

M. Hauber intervient vivement et précise qu'il reste surpris du choix définitif de la société de M. Fussler, retenue afin d'effectuer ces travaux.

En effet, il indique ne pas avoir été suffisamment informé du déroulement de cette mission. Il cherche à comprendre d'une part ce qui a poussé la Conseil à organiser la réfection, et d'autre part ce qui a permis au détriment d'une autre société, l'engagement de M. Fussler. Le maire précise qu'un devis parallèle avait été demandé et que les caractéristiques financières étaient bien trop lourdes à supporter pour la commune sur ce dossier, de ce fait ce devis n'avait pas été retenu dans sa globalité.

Il rappelle également qu'en contre partie de la réalisation de ce chantier, pour lequel un montant HT moindre sera proposé, la Commune louera à M. Fussler, sous la forme d'un bail de trois ans, sur deux ans, le garage situé à la Mairie.

M. Hauber demande à voir le deuxième devis, à savoir celui de CORECO pour un montant de 10.796€HT.

Le Maire termine en indiquant que suite sera donc donnée avec la société de M. Fussler, et que les travaux de démolition démarreront le samedi suivant.

3/ M. Gross indique avoir été informé par la préfecture de la possibilité de faire évoluer le coefficient multiplicateur, conformément à la modification du régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité. A ce jour, et ceci depuis une délibération de Conseil municipal de novembre 1972, le coefficient appliqué par notre commune est de 6. Ce basage assure à GINGSHEIM un revenu de 1200€ trimestriel, reversé par l'ES. Le Maire précise que toute augmentation de ce coefficient aura un impact direct sur la facturation au particulier et que Gingsheim se situe dans une juste moyenne de ce coefficient en regard des communes avoisinantes. Il n'y a donc pas lieu de diminuer ou d'augmenter ce coefficient. Le Maire propose aux conseillers de maintenir pour 2013 ce taux, tout en expliquant qu'il est possible chaque année au plus tard pour le 01<sup>er</sup> Octobre de réviser ce taux pour une mise en vigueur l'année d'après. Maintien du taux voté à l'unanimité.

4/ Catherine Boisseau expose le dossier des éoliennes. Elle indique toujours être dans l'attente du compte-rendu de la commission du Pays de la Zorn, qui avait eu lieu fin Mai.

Suite à deux de ses relances, il apparaît que le Pays de la Zorn souhaite avancer avec parcimonie avant de se prononcer. Ils souhaitent donc creuser plus en profondeur les différentes pièces du dossier afin d'avoir une vision plus étendue et donc plus globale des tenants et des aboutissants. RV a été pris avec la DREAH. Mme Boisseau nous tiendra régulièrement informés des suites à donner à ce dossier.

5/ M. Gross explique être relancé et questionné sur le sujet épineux de la vitesse des véhicules au sein de notre village. Le Maire indique à ce propos qu'une nouvelle fois la barrière située sur le trottoir du centre du village a été défoncé et que malheureusement il n'y a aucun témoin. En revanche, cet incident pose clairement son statut utilitaire car si elle n'était pas implantée à cet endroit, les véhicules empièteraient régulièrement sur le trottoir. Un devis de réfection sera demandé.

L'idée de la mise en place de coussin berlinois ou de chicane est envisagée, et les conseillers autorisent le Maire à se renseigner auprès de ses collègues afin de connaître les obligations et les modalités d'implantation de ces derniers. Plusieurs

endroits sensibles pourraient en effet être choisis. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

6/ M. Hauber prend la parole pour indiquer que suite à un entretien dans le cadre de ses fonctions, on lui indique qu'une ligne de bus supplémentaire pourrait être envisagée sur la ligne 210, qui dessert notre commune.

En effet, plusieurs personnes prennent le bus de 06h35 le matin mais précisent néanmoins que cela est très tôt. Une demande sera faite en ce sens au Conseil général et trois créneaux supplémentaires seront demandés (07h15-08h00 et 08h30), s'appuyant sur le fait que le nombre d'usagers pourrait augmenter avec des heures de ramassage plus en adéquation aux besoins de nos riverains.

M. Hauber revient sur la décision de M. Gross de s'établir pour une période de deux ans en Slovaquie en compagnie de sa famille. Il indique ne pas avoir été formellement tenu au courant, en tant que conseiller municipal et que de nombreuses informations circulent. Le Maire clôture le débat en indiquant avoir expliqué sa situation pendant plusieurs minutes à tous les conseillers, que ses choix sont du domaine privé et que cela n'affecte en rien l'organisation en place des affaires courantes de la Commune. En ce qui concerne les informations qui circulent, il fait reconnaître que ce ne sont que des rumeurs sans fondement... qui n'engage que l'auteur de celles-ci. Les urgences sont traitées au cas par cas par les adjoints, et pour ce qui est de la gestion courante l'ensemble des documents, (mails, appels téléphoniques, courriers et autres affaires) est relayé de façon stricte et coordonnée par la secrétaire de Mairie, afin que M. Gross puisse continuer à prendre les décisions en adéquation avec les impératifs de la Commune. D'autre part, M. Gross précise qu'il sera régulièrement présent à Gingsheim et de ce fait, il continuera à représenter notre village lors des différentes commissions communautaires.

Le Maire clôture la séance à 00h30.

Registre de Conseil Municipal du 02 octobre 2012

Rendu exécutoire le 05 octobre 2012

Suite à l'affichage et à la diffusion le 11 octobre 2012

Et la transmission en préfecture le 05 et 08 octobre 2012

Le Maire  
Dominique Gross